AVIS D'APPEL D'OFFRES N° P132/2013





ASSURANCE AUTOMOBILE ET ENGIN FLOTTANT DU PORT AUTONOME DE SAN PEDRO

ARTICLE 1: AUTORITE CONTRACTANTE

Le présent appel d'offres est lancé par le **Port Autonome de San Pedro (PASP).**

ARTICLE 2: OBJET

Le présent appel d'offres a pour objet l'assurance du parc automobile (autos et motos) et des engins flottants du Port Autonome de San Pedro.

ARTICLE 3: NATURE DES PRIX DU MARCHE ET ALLOTISSEMENT

Le marché est passé sur prix global et forfaitaire. Les prestations, objet du présent appel d'offres, sont constituées en **un (01) lot unique**.

ARTICLE 4: FINANCEMENT

Le marché issu de cet appel d'offres sera financé par le **Budget 2014** du Port Autonome de San Pedro.

ARTICLE 5: CAUTIONNEMENT PROVISOIRE

Les soumissionnaires devront joindre à leur offre, un cautionnement provisoire établi par une banque, un organisme financier ou un tiers agréé par le Ministère de l'Economie et des Finances, d'un montant fixé à huit cent mille (800 000) francs CFA.

ARTICLE 6: CONDITIONS DE PARTICIPATION

Peuvent participer à la concurrence, toutes personnes physiques ou morales établies ou non en Côte d'Ivoire pour autant qu'elles satisfassent aux conditions et règlementation ivoiriennes.

<u>ARTICLE 7</u>: RETRAIT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier d'appel d'offres peut être consulté ou retiré à l'adresse suivante :

DIRECTION GENERALE DU PORT AUTONOME DE SAN PEDRO,

sise à San Pedro,

Direction des Acquisitions, des Affaires Juridiques et de la Coopération

Département des Acquisitions Service Marchés,

Auprès de Monsieur CAMARA Kinanglan Léandre 2^{ième} étage de l'immeuble de la Direction Générale B.P 339/340 San Pedro

Tél.: 34 71 72 07 - Poste 225 /49 29 87 76/ 46 01 58 58, Fax: 34 71 72 15.

Email: lcamara@pasp.ci

Contre paiement en espèces d'une somme forfaitaire non remboursable de: Cent mille (100 000) francs CFA.

ARTICLE 8: REMISE DES PLIS

Les offres seront déposées au plus tard le Jeudi 21 novembre 2013 à 9 heures, à l'adresse indiquée à l'article 7 ci-dessus, ou portées directement à la séance d'ouverture.

Elles seront présentées sous double enveloppe fermée et dans le strict respect des prescriptions du règlement particulier d'appel d'offres.

ARTICLE 9: OUVERTURE DES PLIS

L'ouverture des plis sera effectuée par la Commission d'Ouverture des plis et de Jugement des Offres (COJO) en séance publique le Jeudi 21 novembre 2013 à 9 heures 30 minutes dans la salle de conférences de la Direction Générale du Port Autonome de San Pedro, sise à San Pedro, au boulevard de la République, domaine portuaire.

ARTICLE 10: PUBLICATION DES RESULTATS

Les résultats du présent appel d'offres seront publiés dans le Bulletin Officiel des Marchés Publics de Côte d'Ivoire (Journal des Marchés Publics) et affichés à l'adresse indiquée à l'article 7.

ARTICLE 11: DUREE DE LA VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent tenus par leurs offres pendant un délai de **120 jours** à partir de la date limite fixée pour la réception des offres.

ARTICLE 12: DROITS D'ENREGISTREMENT

Le marché issu du présent appel d'offres sera soumis aux formalités de timbres d'enregistrement et de redevance de régulation (0.5% du montant hors taxes) aux frais du titulaire

<u>ARTICLE 13</u>: LEGISLATION REGISSANT LE MARCHE

Le présent appel d'offres est soumis aux lois et règlements en vigueur en Côte d'Ivoire, notamment au décret n°2009-259 du 06 Août 2009 portant CODE DES MARCHES PUBLICS.
